

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 12 DEC. 2023

Délibération n° 2023-155 : Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements en 2024 (budget principal)

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« **Article L1612-1** [En savoir plus sur cet article...](#)

Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(V\)](#)

L'article L1612-1 du CGCT précise que "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

Considérant que, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023,

Considérant que l'autorisation du conseil municipal précise le montant et l'affectation des crédits,

Vu la délibération n°2023-033 du 4 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 du budget principal ;

Vu la délibération DE2023-154 portant approbation de la décision modificative n°2 sur le budget primitif du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 novembre 2023

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions, décide de :

- autoriser le Maire à engager, liquider et mandater à compter du 1^{er} janvier 2024, avant le vote du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement suivantes :
- l'autoriser à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Opération n°	Libellé opération	Compte	Libellé compte	Objet de la dépense	Montant TTC
-	OPFI - Opération financière	10226	Taxe d'aménagement	Reversement taxe d'aménagement à l'EPCI	4 500,00 €
117	Cinéma	2313	Constructions	Réhabilitation du cinéma	453 700,00 €
155	Matériel roulant	215731	Matériel roulant	Véhicule espaces verts	26 500,00 €
160	Ecole PLL	21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	Etudes et diagnostics	50 000,00 €
162	Travaux d'aménagement du littoral	2031	Frais d'études	Travaux Capucins	15 000,00 €
195	Réhabilitation du mât Fenoux	2031	Frais d'études	Maîtrise d'œuvre	9 000,00 €
195	Réhabilitation du mât Fenoux	2313	Constructions	Marché de travaux	100 000,00 €
201	Centre technique communal	21318	Autres bâtiments publics	Finalisation aménagement vestiaires	21 276,55 €
209	Plaine sportive	2315	Installations, matériel et outillage technique	Module cross fit, travaux d'aménagement	30 000,00 €
213	Matériel informatique	21838	Autre matériel informatique	Matériel divers	1 600,00 €
30	Acquisition de terrains	2115	Terrains bâtis	Bien Route Pointe du Raz, terrain Trescade	149 668,00 €
4113	PLU	202	Frais réalisation documents urbanisme	Révision PLU	840,00 €
4142	Travaux bâtiments communaux	2031	Frais d'études	Bâtiment Esquibien tennis de table et bibliothèque	49 500,00 €
4144	Liaisons douces	2318	Autres immobilisations corporelles	Signalisation horizontale et verticale	50 000,00 €
70	Rue Marcellin Berthelot	2318	Autres immobilisations corporelles	Voirie rue Marcellin Berthelot	70 000,00 €
					1 031 584,55 €

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H




Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

